

N°DBCA-2023-049

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 29 août 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Préserver, optimiser et adapter la RH</i>	

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code général de la fonction publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2022-002 du 24 février 2022 portant modifications du tableau des emplois budgétaires,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2021-DCA-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

Conformément à la délibération n°DCA-2022-002 du 24 février 2022, lors du départ d'un agent en mise à disposition dans une autre structure, un poste budgétaire est créé à la date de mise à disposition de l'agent et supprimé à la fin de ladite mise à disposition permettant ainsi de ne pas bloquer un poste budgétaire empêchant ainsi le recrutement.

Par conséquent, il a été créé un poste de commandant pour l'un de nos agents mis à disposition au sein de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) depuis le 1^{er} juillet 2018.

Cet agent a été retenu sur une fonction de Directeur du département recherche, ressource innovation et prospective au sein de l'ENSOSP et sera nommé colonel stagiaire au 1^{er} septembre 2023.

La suppression doit être présentée au Comité social territorial avant délibération du Conseil d'administration qui acte également les créations de poste.

Aussi, dans la mesure où le prochain Comité social territorial est programmé le 19 octobre 2023, soit postérieurement à la date de prise de fonction de l'agent, il vous est proposé la suppression de ce poste de commandant et la création d'un poste de colonel à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de la mise à disposition de l'agent au sein de l'ENSOSP.

La suppression et création seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Comité social territorial et Conseil d'administration suivants.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,
Signé électroniquement, le 29/08/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230829-DBCA-2023-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2023

Affichage : 29/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

